

CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNE DE SAINTE-SEVE
SEANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

Compte rendu

I – PERSONNEL COMMUNAL

- Tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint technique à temps plein.

II – AFFAIRES SCOLAIRES

- Compte- rendu du conseil d'école du 13 février
Maryse Le Joly rappelle qu'un questionnaire concernant les TAP a été adressé aux familles. 59 questionnaires ont été réceptionnés soit 71.95 % : 66.10 % des familles ont répondu qu'elles étaient favorables à la reconduction de la semaine de 4.5 jours dans les conditions actuelles
33.90 % se sont prononcées en faveur de la semaine de 4 jours.
Le conseil d'école, dans sa séance du 13 février, a voté comme suit :
 - semaine de 4.5 jours : 8 voix (parents d'élèves, municipalité, DDEN)
 - semaine de 4 jours : 6 voix (enseignantes)
 - 1 abstention (enseignante RASED - favorable à la semaine de 4.5 jours mais avec une coupure le mercredi et classe le samedi matin).Le PEDT, présentant l'organisation du temps scolaire actuel, été signé par la DASEN en 2017 et ce pour une période de trois années scolaires. Les dispositions étant inchangées pour la prochaine année scolaire, aucune démarche n'est à effectuer auprès de la DASEN.

III – BATIMENTS COMMUNAUX

- Avant Projet Sommaire de l'atelier communal. Le conseil municipal valide l'APS. Le permis de construire sera bientôt déposé.
- Le point du chantier de la mairie. Les travaux devront démarrer dans le dernier trimestre 2018.

IV – URBANISME

- Tyès d'an Neac'h .
Une réflexion est entamée sur l'utilisation de l'espace : habitat, artisanat ou mélange des deux ?

V – SYNDICAT DU HAUT-LEON

- Adoption du plan des zones humides : le conseil municipal prend acte de l'inventaire des zones humides réalisé par le Syndicat Mixte du Haut Léon.

VI – PLUI-H

- Synthèse des extensions et modifications
Le Maire rappelle les séances des conseils municipaux sur le même sujet. Suite à un atelier de travail en décembre dernier, il fait part au conseil municipal d'un nouveau courrier adressé au Président de Morlaix Communauté (les 2 premiers étant restés sans réponse) dans lequel il revient sur les modifications à apporter au PLU de la commune.

Souhaitant conserver la maîtrise du rythme de développement, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Morlaix Communauté de valider en zones constructibles les surfaces qu'il estime nécessaires à la progression de la commune.

VII – AFFAIRES EN COURS

- Location de la maison dite « Breton » : le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 500 € sans les frais de notaire et désigne l'étude de Me Ramonet/Godec-Le Port pour gérer le dossier.